Trente-neuvième Année — N° 19 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 19 JANVIER 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Dimanche 21 Janvier

CANTON DE ROUBAIX-EST
CANDIDAT :
JULES HAZEBROUCK
ANCIEN EMPLOYÉ

ROUBAIX, LE 18 JANVIER 1894

DOUBLE LEÇON

Le ministère l'a échappé belle, et s'il est resté debout, il s'en est fallu de peu que la situation critique où les votes successifs de la Chambre l'avaient placé, ne l'amenât à l'obligation de se retirer. Et cependant, au cours de la séance, rien ne faisait prévoir qu'un tel cahot pût secouer le char ministériel. Les propositions du citoyen Avez et de M. de la Rochefoucault avaient été repoussées : l'affaire prenait une excellente tournure et l'issue conforme au désir du cabinet, n'en paraissait douteuse à personne, au président du Conseil moins qu'à tout autre, car M. Casimir-Périer avait quitté la salle des séances au cours de la discussion. Mais subitement tout change, M. Jaurès monte à la tribune et développe avec une grande habileté, une proposition tendant à appliquer le produit de la conversion au dégrèvement du principal de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie.

Il y a si longtemps qu'on promet le dégrèvement de l'impôt foncier que la Chambre a prêté une oreille attentive et favorable aux arguments du député socialiste.

M. Jaurès ne voudrait pas que les bénéfices de la conversion soient exclusivement employés à combler, *en tout ou partie*, le déficit budgétaire. Il propose de les destiner à diminuer les charges de l'agriculture et de les réserver surtout à ceux qui cultivent eux-mêmes.

Il n'y a rien là qui puisse déplaire à la Chambre et M. Poincaré, rapporteur, qui s'aperçoit de l'impression produite, se hâte de monter à tribune.

Il ne discute pas l'intérêt de la question soulevée par M. Jaurès, il en combat l'opportunité.

M. Burdeau vient à la rescousse : on ne peut pas disposer d'une ressource que l'on ne connait pas encore : il faut attendre l'établissement du budget de 1895.

M. de Ramel demande de faire porter le dégrèvement proposé par M. Jaurès sur toutes les propriétés cultivées, à l'exclusion seulement des propriétés d'agrément.

La crise qui sévit sur l'agriculture décide la Chambre, malgré les objurgations ministérielles, et la première partie de l'amendement de M. Jaurès est votée à une majorité de 30 voix.

Le gouvernement commence à s'inquiéter; la seconde partie de l'amendement, réservant les bénéfices de la conversion à ceux qui cultivent eux-mêmes, est votée à la majorité de 333 voix.

Cette fois, M. Burdeau fait part à la Chambre de ses appréhensions. Si l'ensemble de la disposition est adopté, il déclare que le gouvernement aurait à prendre des résolutions et ne croirait pas devoir assumer la responsabilité de l'application des décisions de la Chambre.

Ces quelques paroles suffisent à éclairer le Centre. La réplique de M. Millerand qui supplie les députés de ne pas revenir sur leurs précédents votes, ne convainc point la majorité, et M. Casimir Périer, rappelé en toute hâte, déclarant à la Chambre qu'elle aura à choisir entre son ministère et un ministère radical-socialiste, si elle persiste dans sa résolution, rallie autour de lui les fidèles du Cabinet et les hésitants.

L'ensemble est donc repoussé par 100 voix de majorité.

La facilité avec laquelle le ministère a vu se dissoudre la majorité sur laquelle il croyait pouvoir compter, doit lui montrer que sa situation n'est pas aussi solide qu'il le croyait.

Quant à la Gauche, le vote d'hier lui montre en quelle suspicion elle est tenue et quel est l'éloignement des autres partis pour l'acceptation des projets présentés par ses membres si légitimes et si intéressants qu'ils soient.

Car le dégrèvement de l'impôt foncier est une de ces réformes toujours promises et toujours attendues, et la séance d'hier a fait comprendre à M. Casimir Périer que l'on ne se contenterait plus de vagues affirmations. Quant à la situation financière, il est maintenant hors de doute que l'équilibre budgétaire n'est qu'apparent et l'établissement du prochain budget rencontrera des difficultés et des résistances dès à présent faciles à prévoir.

Donc, double leçon au Cabinet qui se croyait sûr de sa force et au parti socialiste qui n'a plus à se faire d'illusion sur le résultat des alliances qu'il comptait pouvoir conclure avec profit.

Nous verrons de quelle façon cette double leçon aura été comprise.

LES SCRUTINS DE MARDI

Paris, 17 janvier. — Les chiffres rectifiés des scrutins d'hier donnent à l'*Officiel*.

Sur la première partie de l'amendement Jaurès. Pour 266 voix; contre 235.

C'est le scrutin qui a mis en échec le gouvernement, ce dernier ayant demandé à la Chambre de voter contre l'amendement Jaurès.

Dans le scrutin sur l'ensemble, *la question de confiance ayant été posée*, le nombre des voix favorables à l'amendement Jaurès s'est trouvé réduit à 186 pendant que ceux qui le repoussaient s'élevaient à 282.

Il suit de là que la différence entre ceux qui avaient voté contre le gouvernement dans les deux tours de scrutin est de 80 voix.

Voici d'ailleurs comment se décompose cette différence: 42 de ceux *qui avaient voté pour l'amendement Jaurès* au 1er tour se sont abstenus dans le vote sur l'ensemble. Ce sont : MM. Bascou, Baudry d'Asson, Bepmale, Bizarelli, Boissy d'Anglas, Bourgeois (Vendée), Bovier-Lapierre, Bozérian, de Broglie, Cot, Darlan, Dauzon, Delafosse, Delaune, Deluns-Montaud, Denis, Deville, Duvigneau, François, Froment, Gamard, Gaussorgues, Lanjuinais, de La Rochefoucauld, Le Cerf, Legludic, Leipez, Leroy, Lorois, Linard, de Pontbriand, Porteu, Ragot, Rameau, Ricard Henri, Rivet, de Rohan, St-Romme, Talon, Thonlouze, Trannoy, de Tréveneuc. Soit 13 membres de la droite et 29 de la gauche; divisés en 3 radicaux de gouvernement et 26 opportunistes.

Quarante-sept députés qui sur la première partie de l'amendement avaient voté *contre* le gouvernement ont voté *pour* lui, une fois la question de confiance posée. Ce sont : MM. Adam, René Brice, Brimard, Brune, Carpentier-Risbourg, Castillard, Caussanel, Charruyer, Chevaillier, Cochin Henry, Colbert-Laplace, Coutand, Couchard, Cros Bonnel, Demalvillain, Desjardins, du Bodan, Dufaure, Dussaussoy, d'Elva, Firino, Fouquet, Goirand, Grandmaison, Guérin, d'Hulst, de Juigné, de La Bourdonnaye, de La Ferronnays, Lebaudy, Lebret, Le Chevallier, Le Troadec, de Montfort, Noël, Plichon, Récipon, Rose, Bourlon de Rouvre, Rouzaud, Rezet, St-Martin, de Soland, Taillandier, Thonnard du Temple, Villiers, de Witt. Soit 21 membres de la droite, 8 ralliés et 16 modérés.

A s'en tenir à ces chiffres le nombre de ceux qui ont voté pour l'amendement Jaurès sur l'ensemble après avoir voté la 1re partie, se trouverait réduit à 177, défalcation faite des abstentions (42) et de ceux qui après avoir voté pour ont voté contre (47). Mais il convient d'ajouter au chiffre 177 ci-dessus, 9 radicaux de gouvernement qui — la question de confiance posée — ont voté contre le cabinet. Ce sont : MM. Barodet, Brisson, Chaudioux, Dubief, Grousset, Magnien, Maret, Barrot et Terrier; ce qui nous ramène au chiffre de 186 dont nous parlions au commencement.

Il importe de remarquer que 13 députés qui s'étaient abstenus au premier scrutin, sont venus dans l'ensemble renforcer la majorité du gouvernement.

Ce sont MM. Balsan, Chaudey, Denys Cochin, Deloncle, baron Gérard, Le Gavrian, de Lévis-Mirepoix, Loyer, de Maillé, Moret, Passy, Gusman Serph, baron Reille. Soit 7 voix de droite, 2 ralliés et 4 modérés.

La majorité du gouvernement au scrutin sur l'ensemble, (282 voix) comprend donc, outre les opportunistes, 47 membres de la droite ou modérés qui avaient primitivement voté contre lui, 13 membres de la droite ou modérés qui s'étaient d'abord abstenus, soit un apport de 60 membres. Le chiffre de 282 se trouve ainsi réduit à 222 (ministres compris).

Si 40 députés ayant voté contre le gouvernement au premier tour (13 droite et 29 modérés) ne s'étaient pas abstenus, l'opposition contre le gouvernement se fût élevée à 226 et le ministère était par terre.

La bataille d'hier a été assez commentée et l'est encore assez pour que cette dissertion des scrutins d'hier et les rapprochements qu'elle impose fût opérée.

SÉNAT

Séance du mercredi 17 janvier

Présidence de M. DEMOLE, vice-président

La séance est ouverte à 4 heures.

LA CONVERSION

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Boulanger pour le dépôt d'un rapport.

M. BOULANGER (mouvement d'attention). — La commission des finances s'est réunie pour examiner le projet de loi sur la conversion voté hier par la Chambre. Je suis prêt à donner lecture de mon rapport si le Sénat m'y autorise.

Voix nombreuses : Lisez, lisez.

M. Boulanger donne lecture de son rapport qui conclut à *l'adoption du projet*. Le *rapport insiste sur* la nécessité d'un vote immédiat, afin d'empêcher toute spéculation malhonnête. Relativement à l'affectation du boni, il dit que le Sénat ne se reconnait pas le droit de l'imposer au gouvernement, qui reste maître d'en user selon les besoins.

La lecture du rapport est soulignée par de nombreux applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu une demande d'urgence et de discussion immédiate signée de vingt membres.

L'urgence est prononcée et la discussion immédiate ordonnée.

Personne ne demandant la parole sur la discussion générale, il est passé à la discussion des articles. Les quatorze articles du projet sont adoptés.

M. GIRAULT. — J'ai l'honneur de présenter une disposition additionnelle, affectant le bénéfice résultant de la conversion, moitié à la création d'une caisse des invalides du travail, moitié à celle d'une banque agricole. Il y a longtemps que l'on réclame cette caisse des invalides: l'argent manquait : puisqu'on se trouve en avoir, il faut profiter du moment.

La misère est noire dans les campagnes, et nous autres, *démocrates, nous repoussons la charité. (Bruits sur divers bancs.)* Quant à la banque agricole, elle rendrait de très grands services, en prêtant de l'argent aux agriculteurs à 3 0/0.

Je retire mon amendement (rires sur tous les bancs), en me réservant de le représenter considérablement augmenté (nouveaux rires) lors de la discussion du budget.

L'ensemble du projet est adopté

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 243 votants.

Le Sénat décide de nommer lundi les commissions de la *marine*, de l'armée et des chemins de fer.

La prochaine séance est fixée à demain, pour la nomination de la commission de la haute cour.

La séance est levée à cinq heures.

DANS LES COULOIRS

AU SÉNAT

La haute cour

Paris, 17 janvier. — Si en 1894 il existe de nouveaux Boulanger, de nouveaux conspirateurs plus ou moins réels contre la sûreté de l'Etat, ils auront les mêmes juges instructeurs qu'aurait eu, s'il s'en était trouvé, les agitateurs politiques de 1893. Les groupes de gauche du Sénat viennent, en effet, de décider de réélire tous les anciens membres de la commission d'instruction de la haute cour.

La conversion

Nous avons dit hier que la commission des finances, réunie officieusement, avait approuvé, en son entier, le projet de loi sur la conversion que la Chambre discutait. La Chambre a voté le projet, tel que le présentait le gouvernement, elle n'a pas changé un iota. La commission sénatoriale n'avait donc rien à faire.

Elle ne s'en est pas moins réunie ; elle a entendu les explications de M. Burdeau, puis elle a approuvé le rapport de M. Boulanger.

La comédie est jouée, les apparences sont sauvées ; le bon public va croire qu'au Sénat on étudie sérieusement les questions financières, puisque la commission s'est réunie, a entendu le ministre, etc.

A LA CHAMBRE

Le groupe agricole

Le groupe agricole, réuni aujourd'hui, a entendu les délégués de la Société des Agriculteurs de France qui l'ont entretenu de la question du tarif de transport des vins.

La Société demande l'application générale d'un tarif kilométrique très réduit en faveur de tous les producteurs pour leurs expéditions à Paris. Le tarif doit être commun à toute la France, et la Société repousse énergiquement le régime de faveur réclamé pour les seuls vins du Midi.

Après le départ des délégués, le groupe émet l'avis que dans la constitution des commissions qui seront nommées par la Chambre, les candidats à la commission des douanes ne soient pas candidats à la commission du budget.

Le groupe s'est ensuite réparti en trois sous-commissions :

1° Douanes : MM. Fougeirol, Albin Rozet, Tailliandier, Amodru, Bascou.

2° Législation : MM. Lascombes, Bertrand-Bory, Martinon, Néron, le Cerf.

3° Questions fiscales : MM. Boudenoot, Ducos, Galpin.

La deuxième sous-commission (législation) soumet au groupe la résolution suivante :

« Le bureau agricole se rendra auprès du gouvernement pour obtenir de lui une déclaration en faveur de l'affectation à un dégrèvement de l'impôt foncier de tout ou partie du produit de la conversion. »

Après une courte discussion où plusieurs membres font observer que cette question est intimement liée à la réfection du cadastre, le groupe décide de se réunir vendredi à 4 heures, pour l'examen de cette question, afin de faire connaître son avis au gouvernement avant la séance de samedi où doit être discutée la proposition de Ramel, déposée à la fin de la séance d'hier.

Les enquêtes électorales

La commission chargée d'enquêter sur l'élection de M. Vogüé, dans l'Ardèche, part ce soir pour Tournon.

Le 20 de ce mois, la commission chargée de l'élection de M. Mielvaque dans la Corrèze, partira de Paris.

La Commission chargée de l'élection de M. Edmond Blanc dans les Hautes-Pyrénées a entendu MM. Baudens et Dupuy, sénateurs du département, qui ont fait une déposition favorable à M. Blanc. Le fait est d'autant plus significatif que M. Dupuy soutenait son concurrent. M. Martial Baile, ancien député du département sera ultérieurement entendu. M. Edmond Blanc, appelé devant la Commission, a expliqué son succès par les rivalités constantes entre certains cantons et le chef-lieu d'arrondissement.

La Commission se rendra la semaine prochaine à Bagnères-de-Bigorre.

Les grandes commissions

Dès que la législature fut commencée nous indiquâmes que plusieurs membres de la gauche inclinaient à reprendre une proposition déjà ancienne : celle de la création des grandes commissions. Les événements avaient jusqu'ici empêché les radicaux de s'occuper activement de la question.

Ils viennent dans une réunion tenue aujourd'hui, de l'examiner et ont donné leur approbation au projet de M. Henry Maret. Ce dernier, en proposant la création de grandes commissions dont le nombre varierait suivant l'importance des questions qui leur seraient dévolues, demande que les membres de ces commissions soient rééligibles chaque année. La question sera prochainement portée à la tribune et les membres de l'extrême-gauche se sont engagés à soutenir la proposition de M. Maret.

LES ANARCHISTES

Une conférence de Sébastien Faure à Marseille

Marseille, 17 janvier. — Hier soir a eu lieu, dans l'asile de nuit du cours Lieutaud, une conférence de Sébastien Faure.

Cette réunion, contradictoire, qui comprenait 2000 personnes environ, a été fort mouvementée. Des discours violents ont été prononcés.

Paul Reclus

Un mandat d'arrêt vient d'être lancé contre Paul Reclus. Des précautions particulièrement grandes ont été prises: ordinairement lorsqu'une arrestation doit être opérée, l'exécution en est conférée à un, deux ou trois inspecteurs. Cette fois-ci, ordre a été donné à tous les inspecteurs, sans exception, de procéder à l'arrestation de Paul Reclus.

Qu'ils soient en service ou pas, et en quelque endroit qu'ils se trouvent, ils doivent se saisir de sa personne s'ils le rencontrent.

Le mandat d'arrêt est permanent. Une gratification de cent francs sera allouée à l'agent qui mettra la main sur le célèbre anarchiste.

Le pourvoi de Vaillant

Le pourvoi de Vaillant sera-t-il examiné demain, jeudi, par la chambre criminelle de la Cour de cassation ? C'est la question qu'on se pose au Palais et que beaucoup résolvent par la négative, car l'affaire n'est pas portée au rôle. Cependant, l'opinion générale est que l'affaire sera appelée demain, mais seulement pour la forme, car les deux avocats de Vaillant, Mes Devin et Boivin-Champeaux, obtiendraient un court sursis pour étudier le dossier. L'examen du pourvoi serait alors renvoyé à l'audience du samedi.

La petite Sidonie au Palais

La petite Sidonie, accompagnée de Mme Marchal, de Mme Paule Minck et de M. Rouyer, l'oncle de Vaillant, se sont rendus cette après-midi au palais de justice, venant demander à M. le procureur général de la cour d'appel l'autorisation d'aller visiter à la Roquette le condamné à mort. Cette autorisation a été accordée à Mme Marchal et à la petite Sidonie.

M. Rouyer, qui a pu voir Vaillant, il y a trois jours, l'a trouvé très calme, « aussi calme, dit-il, que lorsqu'il plantait des légumes chez nous ». M. Rouyer est convaincu que Vaillant, qui est sûr du rejet de son pourvoi, signera un recours en grâce. Il paraît même compter absolument sur la clémence du chef de l'Etat.

L'anarchiste Constant Martin remis en liberté

Paris, 17 janvier. — L'anarchiste Constant Martin, le crémier de la rue Joquelet, qui avait été arrêté hier, a été interrogé ce matin par M. Meyer puis relaxé. Il s'est alité en rentrant chez lui.

Un attentat à la dynamite près d'Epinal

Epinal, 17 janvier. — Une explosion s'est produite devant l'habitation du garde-champêtre de la commune de Grand. L'engin se composait d'une boîte à sardines recouverte d'une feuille de tôle maintenue par un fil de fer. Elle contenait 300 grammes de poudre. La boîte étant insuffisamment close, aucun dégât n'a été commis.

La dynamite en Espagne

Madrid, 17 janvier. — Une cartouche de dynamite a éclaté près de la porte de la gendarmerie de Monte-Agudo, province de Soria. Il n'y a que des dégâts matériels.

En Galicie

Lemberg, 17 janvier. — Le comte Badein, gouverneur de la Galicie, vient de prendre des mesures rigoureuses pour protéger le palais et la diète de Galicie que des placards anarchistes, affichés dans les rues, menacent de faire sauter.

LE TESTAMENT DE M. POUSSET

Suivant un de nos confrères, M. Pousset, le fondateur bien connu des tavernes du carrefour Châteaudun et du boulevard des Italiens, dont nous avons annoncé récemment la mort, laisse une fortune d'environ deux millions et demi de francs. Par son testament daté du commencement de l'année dernière, M. Pousset a institué son ami, M. René Cadro, légataire universel.

Toutefois, M. Cadro a reçu la mission d'acquitter un certain nombre de legs montant à la somme de 1,525,000 francs; les legs sont faits à dix-huit personnes dont douze appartiennent à la clientèle assidue de la taverne du carrefour Châteaudun. Ce sont, paraît-il, des journalistes, des peintres, des poètes, des musiciens, etc., la plupart fort connus du public.

Un legs important — 100,000 francs — est fait, en outre, à l'ancien gérant de cette taverne, M. Achille Souillard. Vingt-quatre personnes reçoivent un objet mobilier qu'elles pourront choisir parmi les collections laissées par le défunt en son hôtel de la rue Say. On lit enfin dans le testament de M. Pousset cette clause intéressante :

« Je fais remise de ce qu'ils me doivent à MM... (ici onze noms), et en général à tous ceux à qui j'ai prêté de l'argent à titre de service, avec ou sans billet à mon ordre, mais non pas aux commerçants mes débiteurs pour marchandises vendues et livrées ou argent à eux prêté pour les besoins de leur commerce, non plus qu'à mes successeurs, pour les reliquats non payés sur la vente de mes fonds de commerce. »

On évalue à quatre ou cinq cents le nombre des personnes qui recurent, comme il est dit plus haut, de l'argent « à titre de prêt de service, avec ou sans billet ».

L'exécution de Schérer à Melun

Melun, 17 janvier. — Ce matin a eu lieu à Melun, l'exécution du jeune Schérer, l'assassin de Veneux Nadon, qui assassina, en septembre dernier, la bonne de M. de la Ville-Hervé et tenta d'assassiner M. et Mme de la Ville-Hervé, chez lesquels il avait été employé.

Pendant les six premières semaines de cellule, Schérer a été très calme. Depuis quinze jours, Schérer avait perdu son assurance; il demandait, en pleurant, qu'on en finisse.

Ce matin, lorsque les autorités ont pénétré dans sa cellule, Schérer était encore couché.

« — Votre recours en grâce est rejeté, lui dit le directeur de la prison.

» — Je m'y attendais et je suis prêt, répondit Schérer. »

Il s'habilla aussitôt.

« — Ayez du courage, ajouta le directeur.

» — J'en aurai, soyez tranquille, repartit le condamné. »

Schérer avait entendu la messe et communié dimanche dernier; il demanda, ce matin, à se confesser de nouveau. Dix minutes après il était amené au greffe par les gardiens, qui le remirent entre les mains de Deibler et de ses aides.

Le procureur de la République demande à Schérer s'il veut prendre quelque chose; Schérer demande un cigare; on le lui donne. Schérer prend ensuite un verre de cognac et mange un biscuit.

La toilette terminée, Schérer, conduit par le bourreau, descend péniblement les marches et monte dans la voiture, qui doit le conduire au lieu du supplice. Le condamné se plaint que les cordes qui retiennent ses jambes, l'empêchent de marcher. L'aumônier accompagne Schérer dans la voiture qui part à 7 heures 30.

En ville, la nouvelle de l'exécution s'était rapidement répandue : aussi une foule énorme se trouvait, dès quatre heures, au lieu de l'exécution.

A 7 h. 40, la voiture arrive sur la place, où se dresse la guillotine. Schérer descend, suivi de l'aumônier, qui lui présente le crucifix. Le condamné, très pâle, affaissé, regarde la machine, pendant que les aides lui enlèvent la veste jetée sur ses épaules. Il dit quelques mots à l'aumônier, l'embrasse, ainsi que le crucifix.

Les aides l'empoignent alors et le couchent sur la bascule. Le couteau tombe.

Aussitôt on entend quelques cris dans la foule.

CHANTS DU PAYSAN

Aujourd'hui paraît chez Calmann Lévy un nouveau volume de vers de Paul Déroulède : *Chants du Paysan*.

Le livre porte cette touchante dédicace :

DÉDIÉ
au vieux Toine et à la vieille Mariette
CHAPELET
Métayers
de mon père et de mon grand-père.

Le succès des *Chants du Paysan* est appelé à égaler sinon à dépasser celui des *Chants du Soldat*. Contentons-nous pour aujourd'hui de citer les deux belles pièces suivantes :

PRÉFACE

O ma France, ma vie est mêlée à ta vie :
Tes hauts faits ont grisé mon cœur d'adolescent;
Mon cœur d'homme a pleuré sur ta gloire ravie
Et tes blessures même ont fait couler mon sang.

Penché sur les récits de ton antique histoire,
Jour par jour j'ai suivi ton essor radieux
Et les contours sacrés de ton vieux territoire,
Comme un portrait d'aïeul, sont fixés dans mes yeux.

Et tels je les ai vus avant les jours de larmes,
Tels en des jours vengeurs je veux les voir encor,
A ton premier appel prêt à prendre les armes,
Prêt sur ton premier signe à recevoir la mort.

Car mon amour pour toi nul amour ne l'égale ;
Car je t'aime dans tes succès, dans tes revers,
Dans ton ardent besoin de justice idéale,
O Martyre du droit, soutien de l'Univers !

Et puis — pourquoi cacher ma faiblesse païenne ? —
Si de tes dons divins tout *mon être* est hanté,
Chère France, qu'un Dieu clément a faite mienne,
Je t'aime... oh ! oui, je t'aime aussi pour ta beauté !

J'ai compté les trésors infinis de ta terre ;
J'ai respiré l'air pur et léger de ton ciel ;
Et toi que j'adorais d'un amour presque austère,
Je t'aime d'un amour jaloux et sensuel.

Ce n'est plus seulement l'Alsace ou la Bretagne,
La Lorraine ou l'Anjou, la Provence ou l'Artois;
C'est ton champ, ta forêt, ton fleuve, ta montagne,
Ton vieux sol que chérit mon cœur de vieux Gaulois.

Et je veux — attendant qu'un Brennus nous délivre —
Caché comme un druide au fond d'une forêt.
Chanter ta bonne terre où le ciel m'a fait vivre
Et tes bons paysans sans qui rien ne vivrait.

CREDO

Je crois en Dieu. Le siècle est mauvais, l'heure est trouble;
Un souffle de blasphème égare les esprits;
L'honneur contre l'argent se joue à quitte ou double;
Le mal est sans danger et l'homme est sans mépris.

Je crois en Dieu. La mode est d'insulter le prêtre.
Bien imprudent qui fait le signe de la croix !
Quiconque est un chrétien est bien près d'être un traître.
Des devoirs nul n'en veut, nous n'avons que des droits.

Je crois en Dieu. Qu'importe à ma prière ardente
Des criminels joyeux le triomphe apparent!
Ce cercle de dégoût n'est pas l'affaire du Dante,
Mon cœur n'a pas perdu l'espérance en entrant.

Je crois en Dieu. La France attristée, abattue,
Laisse opprimer son âme et forcer son aveu;
La grande Nation dort d'un sommeil qui tue.
Mais l'heure du sursaut viendra. Je crois en Dieu!

LES TISSUS A LA MODE

Parmi tant de choses que la mode place au rang des plus belles nouveautés, nombreuses sont celles pour qui la vogue est un recommencement. C'est ainsi pour la soie qui n'a jamais été tout à fait délaissée, qui est peu recherchée parfois et sur laquelle on se porte de nouveau.

Ce mouvement de la consommation était prévu. Déjà l'an dernier nous prévenions nos clients du « réveil sérieux des pointillés de soie dans les étoffes pour complet et jaquette, » en y ajoutant quelques remarques. Les événements justifiant nos dires, nous allons revenir un instant sur ce sujet que nous avons effleuré dans notre dernière étude.

La soie s'emploiera suivant la nature des tissus,

BOURSE DE PARIS DU 18 JANVIER

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
98 17	3 0/0			98 27	98 18	98 21
105 61	4 1/2 0/0			104 70	105 50	104 65
73 85	Italien			72 25	71 85	73 ..
4155 ..	Banq. de France				4155 ..	4150 ..
37 ..	B. d'Escompte			40 ..	37 .	37 ..
620 ..	Banq. de Paris				628 ..	633
1023 ..	Crédit Foncier			1017 ..	1025 ..	1025 ..
778 ..	Créd. Lyonnais			775 .	773 .	778 ..
66 ..	Crédit Mobilier					80 .
1518 ..	Lyon				1524 ..	1527 ..
1907 ..	Nord				1905 .	19 0 ..
15 ..	Panama				15 ..	15 ..
2632 .	Suez			2692 ..	2690 ..	2693 ..
	Gaz					
638 ..	Autrichiens				640 .	640 ..
242 .	Lombards				244 ..	241 ..
112 .	Nord Espagne				111 .	111 ..
155 ..	Saragosse				155 ..	157 ..
505 ..	Méridionaux				516 ..	490 ..
	Métaux					
514 07	Egypte			510 .	513 7	513 33
95 7/32	Hongrois		./.	95 30	95 68	95 3/16
23 27	Turc			23 75	23 16	23 27
609 06	Banq. Ottomane			606 25	606 27	608 13
63 15/32	Extérieure			62 75	62 75	63 15/32
363 12	Rio-Tinto			361 25	362 75	366 25
131 15	Tharsis			121 87	121 87	121 25
20 1/8	Portugais		./	20 06	20 12	20 5/16
	Consolidés					
	Russe 1880					
99 65	Russe consolidé				99 2.	99 48
84 75	Russe nouveau				84 55	84 75
	Fonc. d'Autriche					
495 .	Dynamite				495 ..	480 ..
	3 0/0 nouveau					
118 12	Alpines				118 12	117 50
112 ..	Tabacs			115 37		111 ..
69 55	Russe Orient				69 40	69 50
	Impérial					
	Mobilier espag.					
	3 0/0 amortiss.					
	C. d'Esc. nouv.					
	Générale					
	Est					
	Lyon (obligat.)					
	Midi					
	Nord (obligat.)					
	Orléans					
	Ouest					
	Anglais					
	Autriche or					
	Belge 3 0/0					
	Ville d'Amiens					
	Lille 1860					
	Lille 1863					
	Ville de Lyon					
	V. de Roubaix					
	Fives-Lille (act)					
	Téléphone					
	Voitures 4 0/0					
	Suez (obligat.)					
	Cacérès					
	Asturies					
	Foncières 1883					
	Rente Foncière					
	Cacérès (act.)					
	Est (oblig.)					
	Midi (oblig.)					
	Béthune					
	Picardie					
	Nord-Est					
	Ouest (ac.)					
	Orléans (oblig)					
	Fives-Lille (obl)					

BOURSE DE LILLE DU 18 JANVIER

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
Lille 60, r. 400	117 ..	113 ..	OBLIGATIONS		
» 63, r. 400		138 75	Tramw. Nord		432 50
» 68, r. 500		513 ..	Union lin. N.		165 ..
» 77, r. 500		505 .	Gaz de Wazem		530 ..
» 84, r. 400		404	Ch. d. fer Econ.		502
» 84, 1/4		406 ..	Denain Anzin.		513 50
» 87, r. 400		404 ..	Tréfilerie		507 50
» 90, r. 500		500 ..	CHARBONNAGES		
Roub.-Tourc.	47 ..	47 ..	Aniche, 12e		10250 ..
Amiens		120 .	Anzin, 100e d.	4400 ..	4400 .
Dép. du Nord		104 50	Blanzy		1770 ..
Tourcoing 1878		510 ..	Bruay		1.2 0 ..
Armentier. 86		507 ..	Bully-Gren., 6e	2700 .	2590 ..
Douai, libérée		509 ..	Campagnac		655 ..
» non lib.,		502 ..	Carvin	933 50	925 ..
Verley, Decr.		1207 50	Courrières, 10e	3870 .	3765 ..
Ce Platel et Cie		500 .	Crespin	150 .	150 ..
Crédit d. Nord		497 50	Douchy		2800 ..
H. Devilder		1102 50	Dourges	7000 ..	6890 ..
Banq. ré. Nord		500 ..	Drocourt, 1re s.		4750
Ce Esc. Roub.			Escarpelle		21 0 ..
Gaz de Wazem		513 .	Epinac		620 ..
Le Nord, ass.		2800 ..	Ferfay		450 ..
Union g. Nord		455 ..	Fléchinelle c.5		375 ..
St-Sauv. Arras		150 ..	Fléchinelle		500 ..
Un. lin. Nord		150 ..	Lens		23735 ..
Constr. Anzin			Liévin		9900 ..
Ciments franç		270 ..	Marles 30 0/0		13900 ..
Estrée-Blanch		250 ..	Marles 70 0/0		15550 ..
Tramw Nord		40 ..	Meurchin		4700 ..
L. Allart, t. p.		513 ..	Ostricourt		512 50
id. 375 p.			Sincey-le-R.		3 75
Chem Econom		496 75	Thivencelles		402 ..
Delgutte et Cie		589 ..	Vicoigne et N.		17700 ..
Ce Liquid R.-T.			OBLIGATIONS		
Eaux Dunkerq	500 ..	495 ..	Bethune 1877	456 25	456 25
Tréfilerie		1010 ..	Blanzy 1876		545 ..
Biache-St-V..		2500 ..	Drocourt 1885	520 ..	515 ..
Denain Anzin.		413 75	Fléchinelle 87		250 ..
Usin Villerupt		450 ..	Marles 1886		506 ..
			Liévin 1885		505 ..

Marchés de Lille du 18 janvier 1894

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 113 .. à .... ..; 88 degrés, cote com., 33 25 à 33 50; n° 3, cote com., ...

HUILES. — Huile épurée pour quinquet 72 fr. l'hectolitre, huile de colza 66 fr.

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, offert 33 25 à 33 50; demandé .. .. à .. ...

Cours de clôture au comptant du 18 janvier

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
98 15 ./.	3 0/0	98 10 ./.
.. . ./.	3 0/0 1891	.. .. ./.
98 10 ./.	3 0/0 amortissable	98 10 . .
105 25 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 65 . .

Dernière Heure

(De nos correspondants particuliers, et par FIL SPÉCIAL)

Départ d'anarchistes de Londres pour le Continent

Londres, 18 janvier. — La *Westminster Gazette* croit savoir qu'une vingtaine d'anarchistes bien connus ont quitté Londres depuis samedi, pour se rendre sur le Continent.

Il paraît que la police anglaise a surveillé très exactement tous les mouvements de ces hommes tant qu'ils vivaient sur le sol britannique.

Tremblements de terre

Londres, 18 janvier. — On télégraphie de Shang-Haï au *Standard* de ce matin :

« Il y a eu de terribles tremblements de terre en Mongolie.

» La province d'Urga a été bouleversée.

» Il y a eu des centaines de victimes. »

Les agents des postes

La *Petite République* publie cette information :

« Nous apprenons que les surveillants chefs d'équipe du service télégraphique et téléphonique qui n'ont pas atteint le traitement maximum de leur emploi et qui étaient déjà en fonctions le 1er avril 1893, vont recevoir une augmentation de traitement annuel de 200 francs à compter de la date ci-dessus.

» Les surveillants sous-chefs d'équipe sont gratifiés d'une augmentation de 100 francs dans les mêmes conditions.

» D'autre part, il a été décidé par la direction générale que les avancements des courriers-convoyeurs, entreposeurs, brigadiers, chargeurs et sous agents des bureaux ambulants, qui se traduisaient par une augmentation de 100 francs, s'effectueront à l'avenir par échelons de 200 fr.

» Ceux qui reçoivent actuellement un traitement de chiffre impair bénéficieront prochainement de la nouvelle mesure. »

Sidonie Vaillant à la « Libre Parole »

Mme Marchal et la petite Sidonie Vaillant se sont rendues, hier, à la *Libre Parole* et, de la conversation qu'elles ont eue avec un rédacteur de ce journal, il résulterait que Vaillant aurait résolu de confier sa fille à Mme Marchal :

» — Vaillant — c'est Mme Marchal qui parle — ne veut plus entendre parler de M. Heitz. C'est à moi, et rien qu'à moi qu'il entend confier sa fille. Sidonie, d'ailleurs, ne veut pas me quitter — n'est-ce pas Sidonie?

» — Oui, maman.

» — S'il avait pensé tout d'abord à M. Heitz, c'est qu'il avait cru que je ne pourrais pas me charger d'elle.

» Aujourd'hui, je l'ai rassuré. Et, immédiatement, il a écrit à Me Labori pour l'informer de ses intentions.

» C'est pour cela aussi que vous nous voyez si contentes. Nous avions peur d'être séparées; maintenant, nous n'avons plus cette crainte.

» N'est-ce pas nous, après tout, les seuls êtres qui, vraiment, aiment Vaillant? Pourrions-nous vivre loin l'une de l'autre?

» Mme Marchal nous raconte ensuite ses démarches de la journée.

» Hier, elle a vu le procureur général. Elle a vu ensuite Me Labori.

» Mais Me Labori n'a rien pu lui apprendre de nouveau.

» — Il me faudrait, ajoute-t-elle, retourner chez lui samedi, car la lettre où Vaillant lui écrit qu'il veut me confier Sidonie serait vraisemblablement retenue au parquet, et il ne pourra pas, sans doute, la recevoir avant ce jour-là. »

La santé de M. de Bismarck

Le *Journal* reçoit d'Hambourg le récit d'une conversation avec le docteur Schweninger, médecin du prince de Bismarck :

— Mais elle est bonne, très bonne, infiniment meilleure qu'on ne croit, la santé du prince, m'a-t-il répondu fort aimablement. M. de Bismarck, que je viens de quitter, se porte très bien, aussi bien que possible.

Et n'étaient les journaux qui se complaisent à le rendre malade périodiquement, on aurait du repos non seulement à Friedrichsruhe, mais encore à Berlin et dans nombre d'autres lieux.

Une décoration posthume

Dans la dernière promotion des officiers d'Académie figure le nom de M. Turpin de Sansay, homme de lettres.

Or, M. Turpin de la Sansay est mort le 5 janvier 1891, il y a un peu plus de trois ans !

Ce qui démontre qu'il ne faut jamais désespérer de rien et que tout arrive à qui sait attendre.

Les ouvriers sans travail à Berlin

Berlin, 18 janvier. — La police prend des mesures très importantes de précaution à cause des manifestations que les ouvriers sans travail préparent pour demain.

L'armée russe

St Pétersbourg, 18 janv. — Dans quelques mois, l'armée active sera entièrement pourvue du fusil à tir rapide (le Lebel perfectionné) dont nos soldats disent le plus grand bien. Il est, paraît-il, très supérieur au fusil allemand surtout pour la justesse du tir.

On parle déjà d'en armer bientôt les régiments de la réserve territoriale *(miliciens)* sur lesquels notre état-major consacre aujourd'hui toute son attention.

Le but de nos généraux est d'amalgamer le plus complètement possible notre armée de seconde ligne avec celle de première.

L'armement sera bientôt identique, tout comme l'est déjà l'uniforme. La seule différence sera l'insigne porté sur la coiffure, tous les miliciens ayant la croix marquée sur la casquette.

Exception est faite, bien entendu, pour les non-chrétiens qui portent une plaque distinctive.

L'organisation de ces milices, confiée aux zemstvos sous la surveillance des autorités militaires, s'est accomplie sans bruit et sans efforts, chaque province rivalisant de zèle pour devancer l'autre.

Dès aujourd'hui, l'œuvre est aux trois quarts achevée. Ce ne sont pas les hommes qui nous manquent, ni la résolution, vous pouvez en être assurés.

Les traités de commerce de l'Espagne

Barcelone, 18 janvier. — L'agitation augmente en Catalogne contre les projets de traité de commerce avec l'Allemagne et l'Italie.

Des meetings et des banquets de protestation ont été organisés ici, à Torrosa et à Sabadell.

Une manifestation importante a eu lieu à Mataro, centre de l'industrie des tricots, où l'on considère le traité avec l'Allemagne comme ruineux pour le pays.

Dans cette localité, les ouvrier ont abandonné les fabriques pour prendre part à la manifestation et ont acclamé la Révolution.

Un meeting a eu lieu aussi à Bilbao.

Au Maroc. — Le maréchal Martinez Campos
Les chevaux de l'ambassade

Madrid, 18 janvier. — Malgré l'instance du ministre d'Espagne à Tanger, Mohamed Torres persiste à empêcher l'embarquement des chevaux destinés à l'embassade du maréchal Martinez Campos, sous prétexte que l'exportation de la race chevaline est interdite, quoiqu'ils fussent destinés à Mazagran.

Cette mesure retardera le départ de Mazagran pour Marrakesch.

Le procès de Prague. — L'interrogatoire. — Dénégations absolues. — Attitude turbulente des prévenus

Prague, 18 janvier. — Hier, la séance du tribunal a été consacrée aux premières interrogatoires des prévenus.

Antoine Halzbach, journaliste, âgé de vingt ans, a été introduit le premier.

— Vous sentez-vous coupable, lui a demandé le président, des crimes de haute trahison, de lèse-majesté et de divers autres délits ?

Lui, résolûment : « J'ai conscience de ma parfaite innocence. »

Là-dessus, le président demande à l'accusé s'il reconnait être l'auteur de nombreux écrits compromettants trouvés chez lui.

Holzbach répond ironiquement qu'il en est l'auteur, mais que ces manuscrits constituent le plan et les éléments d'un roman qu'il songeait à écrire.

Tous les prévenus en prennent, du reste, à leur aise. Ils engagent des colloques avec leurs camarades libres du dehors, interpellent les jurés et discutent avec eux ; ils exigent que l'audience soit suspendue pour pouvoir manger à leur aise

Le président, débonnaire, se borne de faire de temps en temps quelques observations, afin que ce laisser-aller ne dégénère pas en absolue licence.

Les tribunaux égyptiens

Le Caire, 18 janvier. — L'Autriche et la Russie acceptent l'accord souscrit par les autres puissances européennes au sujet des tribunaux mixtes et aux termes duquel les discussions entre indigènes et étrangers sur la propriété foncière seront tranchées par les tribunaux indigènes. Il n'y a que la France qui n'ait pas encore accepté.

Les incidents de Montréal. — Aveux des accusés
Une déclaration de M. Mercier

Montréal, 18 janvier. — Les accusés ont fait des aveux complets.

M. Mercier, ancien premier ministre, père de l'un des « conspirateurs », a exprimé ses regrets devant le tribunal de ce que l'affaire fut si sérieuse, et il s'est élevé contre le journal dont les articles avaient échauffé la cervelle de ces jeunes gens.

« Que Nelson repose en paix, dit-il en conclusion, sur son piédestal; sa statue ne fait pas de mal à notre race française. »

La flotte russe

Londres, 18 janvier. — Un télégramme d'Odessa au *Daily News* de ce matin dit que le tsar demandera un firman au sultan pour permettre le passage des Dardanelles et du Bosphore à la flotte russe de la mer Noire qui se joindra à celle de la Méditerranée.

AU LUXEMBOURG

Le centre gauche

Paris, 18 janvier. — En prenant possession du fauteuil présidentiel du centre gauche, M. Sebline a prononcé un long discours, dans lequel il a rappelé les nombreux services rendus par ce groupe à la République.

Il a terminé en faisant l'éloge funèbre de M. Waddington.

La Cour des Comptes

Le rapport de M. Trarieux a été distribué aujourd'hui au Sénat sur le transfert de la Cour des Comptes au pavillon de Marsan. Il conclut au rejet du projet et à la reconstruction de l'ancien palais du quai d'Orsay.

L'amende honorable aux magistrats

Les condamnés pour injures aux magistrats dans l'exercice de leurs fonctions, ne seront plus astreints désormais à l'amende honorable comme l'a été l'an dernier le socialiste Verecque à Amiens.

La commission nommée par le Sénat est à l'unanimité *favorable à l'abrogation des articles 226 et 227* qui régissent la matière.

Les sociétés musicales

La commission nommée pour l'examen de la proposition de loi ayant pour objet d'exempter du paiement des droits d'auteur et de compositeur dans les cas d'exécutions ou auditions gratuites des sociétés musicales populaires, est en grande partie favorable à la proposition.

Liste des communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres, en France, n'est que de quinze centimes :

Aelbeke, Anseghem, Antoing, Anvaing, Anseval Anseroeul, Arc-Ainières, Autryve, Avelghem.

Bailleul, Barry, Bas-Forest, Bas-Warneton, Baugnies, Bavinchove, Beclers, Belleghem, Berchem, Bévereu, Bisseghem, Blandain, Boesinghe, Bossuyt, Bruyelle.

Cachteiu, Calonne, Caster, Celles, Chercq, Comines, Cordes, Courtrai, Coyghem, Courmenhelst, Cuerne.

Dadizèle, Dergneau, Derlyck, Desselghem, Dickebusch, Dottignies, Dranoutre.

Emelghem, Ere, Escanaffles, Espierres, Esplechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies.

Fontenoy, Forest, Froyennes, Froidement, Guignies, Gulleghem, Gyselbrechtegem.

Harlebeke, Hairines, Heerstert, Helchin, Hermines, Herquegies, Herseaux, Heule, Hertain, Hollain, Hollebecq, Houthem, Howardies, Hulste.

Ingelmunster, Iseghem, Ingoyghem, Jollain.

Kemme, Kerkove, Lamain, Laplaigne, Leers-Nord, Lendelède, Lesdain, Luignes.

Marcke, Menin, Marquain, Messines, Moorseele, Moorslede, Mouscron, Mourcourt, Maulde.

Néchin, Neuve Eglise, Orcq, Orroir, Oyghem, Oos Roosbeke

Passchendaele, Pecq, Péronne, Petit-Briffault, Pipaix, Planche, Ploegstert, Popuelles, Pottes.